

Je suis commerçant de proximité et je souhaite me démarquer des grandes enseignes :

Adoptez une attitude écoresponsable comme moyen d'attirer une clientèle de plus en plus sensible aux questions environnementales, tout en fidélisant la clientèle qui vous fait confiance.

Adoptez quotidiennement quelques pratiques simples :

- Limitez au maximum la distribution de sacs plastiques, privilégiez les sacs biodégradables.
- Triez vos déchets.
- Coupez vos appareils électriques, ne les laissez pas en veille.
- Ne laissez pas votre enseigne allumée toute la nuit, obligation d'extinction nocturne des enseignes lumineuses entre 21h et 7h (article 1 du Règlement Local de Publicité intercommunal).
- Limitez la température : un degré de moins c'est -7 % de consommation électrique. En hiver, votre magasin doit être idéalement à 19°. En été, une différence de 5° par rapport à la température extérieure est suffisante pour rafraîchir.
- Préférez un système de rafraîchissement d'air plutôt que de climatisation : jusqu'à 80 % d'économie sur la consommation.
- Préférez les produits bénéficiant d'un « écolabel ».